



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service aménagement et urbanisme

Laval, le **- 9 DEC. 2022**

Affaire suivie par : Frédéric TREMBLAIS

Le préfet de la Mayenne

à

NEOEN SA
22, rue Bayard
75008 PARIS

Objet : Compensation collective agricole concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit Brisanne à la Bazouge-de-Chémeré

**Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 8 décembre 2022**

Dans son champ de compétence, la commission émet un avis favorable à ce qu'il n'y ait pas de compensation collective agricole sous réserve de la mise en place par le maître d'ouvrage d'un suivi sur l'évolution agricole des parcelles concernées par le projet.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires

Isabelle VALADE